



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE DE VINCENNES - LOT N°7 : PROTECTION ANTI-VOLATILES (TRANCHE OPTIONNELLE), PASSE AVEC LA SOCIETE SANODEF

**DÉCISION N° DM-23-356
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire,

VU la décision n°DM-20-193 du 21/08/2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – lot n°7 : Protection anti-volatiles, avec un montant initial du marché de 10 360,00 € HT, soit 12 432,00 € TTC (notifié le 14/09/2020) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de notifier la balance financière émise le 15 novembre 2022 par l'entreprise incluant des travaux en plus-value de pose de répulsifs supplémentaires en façades ouest et sud ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 au marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de Vincennes – lot n°7 : Protection anti-volatiles (tranche optionnelle) avec la société SANODEF, domiciliée 22, rue Gambetta – 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

Le montant de la plus-value de l'acte modificatif n°1 (tranche optionnelle) s'élève à 653,00 € HT (783,60 € TTC).

Compte-tenu du montant de l'acte modificatif n°1, le nouveau montant du marché est porté à 10 218,00 € HT, soit 12 261,60 € TTC.

La durée du marché est fixée à 11 mois à compter de la notification du marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230919-Imc1H11195H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/09/2023
Date de Publication : 19/09/2023